



ENTRETIEN DE LA DELEGATION F.O.- DGFIP 78 AVEC M PIERRE-LOUIS MARIEL DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES YVELINES

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Yvelines, M.Pierre-Louis MARIEL nommé le 1er septembre 2014 à la DDFIP de Versailles, accompagné de Mme Marie-Jeanne GUILLE et Mme Anne-Marie ESCOUBET, a convié notre délégation F.O.- DGFIP 78 pour une première prise de contact le 27 octobre 2014 à 14 h.

L'audience a débuté par une présentation rapide de M.Pierre-Louis MARIEL, sur son parcours professionnel. M Pierre-Louis MARIEL était auparavant dans le département d'Ille et Vilaine.

La délégation F.O.-DGFIP 78 était composé d'Alain BOUM, Jean-Marc LE CORRONC, Catherine LE MAILLOUX, Meryll DEMARCQ et Sofiène BOUHEND.

Celui-ci a demandé ensuite un tour de table et chaque camarade de la délégation F.O.- DGFIP 78 s'est présenté dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Lors de cette entrevue, la délégation F.O.- DGFIP 78, fidèle à son habitude, a évoqué sans détour et très clairement les problématiques majeures que connaissent aujourd'hui les agents des services de la DGFIP 78 :

- Les suppressions d'emplois
- Les conditions de travail
- Le handicap et l'aménagement des postes de travail
- La sécurité
- Le harcèlement et les dérives de management

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La délégation F.O. a insisté sur l'impact des suppressions d'emplois : réelle démotivation des personnels pour assurer leur missions, la dégradation des conditions de travail liée à la surcharge de travail, files d'attentes impressionnantes dans les sites d'accueil de la DGFIP, le stress au travail, l'écrêtement des heures des agents en fin de mois.

M.MARIEL a demandé une liste du personnel dont l'écrêtement est systématique tous les mois et a abordé un sujet qui est actuellement en réflexion de la possibilité de fermer les sites une journée par semaine au lieu d'une demi-journée.

La dégradation des missions manque de visibilité et la priorisation des tâches pour l'accueil du public obligent les services de la DGFIP à négliger d'autres charges de travail.

HANDICAP

F.O.- DGFIP 78 a demandé la prise en compte de l'handicap pour l'évaluation annuelle des objectifs des agents de la DGFIP concernés en collaboration avec le médecin du travail et la vérification des aménagements de postes de travail.

M Pierre-Louis MARIEL s'engage à mieux communiquer prochainement les coordonnées du correspondant local. Il a montré un certain étonnement (agacement ?) sur les réticences sur l'octroi de l'autorisation d'absence pour motif médical.

SECURITE

Les agressions et insultes se généralisent, c'est la réalité actuelle de l'insécurité des agents des services de la DGFIP sur le terrain, notamment dans les services de l'accueil.

La disparition du dégagement monétaire sur le site de ST QUENTIN renforce la nécessité de vérifier la bonne marche des installations de vidéos surveillance pour tous les sites, pour la protection des agents de la DGFIP et des usagers.

HARCELEMENT ET DERIVES DE MANAGEMENT

Nous avons soulevé notamment les problèmes non résolus de management sur les sites de LA CELLE ST CLOUD et PLAISIR.

Une audience récente avec le chef de poste de la Celle St Cloud a eu lieu sur convocation de M. Barreault et Mme Valière.

M.MARIEL nous a confirmé qu'il attendait un changement de comportement et qu'il avait bon espoir compte tenu du « recadrage » effectué.

Nous lui avons exprimé notre plus grand scepticisme quant à ce changement espéré de la « récidence » et du nombre de collègues qui ont souffert sur ce poste et de l'actualité très récente et des dommages occasionnés. Nous attendons donc les répercussions pour nos deux collègues dans la souffrance et actuellement en arrêt.

Pour le site de PLAISIR, une nouvelle audience avec les représentants du service RH de Versailles a eu lieu en septembre pour une collègue de l'accueil en difficulté. Preuve que la situation est inchangée et que les dérives demeurent.

F.O.- DGFIP 78 accorde plus d'importance aux actes et a demandé quelle orientation serait prise suite à l'audit effectué par des psychologues du travail sur le site de PLAISIR.

Nous avons aussi demandé si le Staff de direction avait pris connaissance de cet audit conformément à l'engagement pris en CHS-CT par M.Stoll.

M.Mariel a répondu que non mais la question serait abordée lors d'une prochaine réunion en novembre.

La tension dans les postes et les services atteint un niveau difficilement supportable, elle aboutit à des relations de travail dégradées ou conflictuelles débouchant parfois sur des situations de harcèlement moral, de burn out et de démotivation générale.

LA SITUATION NE PEUT PLUS CONTINUER AINSI... LES DROITS DES AGENTS NE DOIVENT PAS DEVENIR LA VARIABLE D'AJUSTEMENT !!

Question diverse :

BOYCOTT CTL

F.O.- DGFIP 78 a tenu à rappeler que son boycott du CTL depuis 2 ans, résultait du manque de dialogue avec l'ancien directeur M. STOLL Jean-François, des sujets non traités ou déjà mis en place par la direction sans consultations au préalable du CHS-CT, ni avec échanges auprès des organisations syndicales. Trop souvent, les choses étaient déjà mis en place avant l'évocation au CTL. Cette instance n'était plus qu'une « chambre d'enregistrement ».

M Pierre-Louis MARIEL a essentiellement fait part de ses bonnes intentions et de l'importance des mots et du discours.

La délégation F.O.- DGFIP 78 lui souhaite la bienvenue et espère un dialogue social digne de ce nom. L'audience s'est terminée à 16 h 30.

